

Espagne

Population née à l'étranger – 2022	15.6 % de la population	Principaux pays de naissance : Maroc (12 %), Colombie (8 %), Roumanie (7 %)
Taille : 7.4 millions, 52 % de femmes	Évolution depuis 2012 : +17 %	

En 2021, l'Espagne a accueilli 370 000 nouveaux immigrants à long terme ou permanents (y compris les changements de statut et la libre circulation), soit 14 % de plus qu'en 2020. Ce chiffre comprend 30.6 % d'immigrés admis au titre de la libre circulation, 10.6 % de migrants de travail, 40.2 % de membres de la famille (y compris la famille accompagnante) et 6.7 % de migrants humanitaires. Environ 42 000 permis ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale dans l'enseignement supérieur et 28 000 à des travailleurs migrants temporaires et saisonniers (à l'exclusion de la migration intra-UE). Par ailleurs, 88 000 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2021, soit une augmentation de 7 % par rapport à 2020. Ces travailleurs détachés ont généralement des contrats de courte durée.

Le Maroc, la Colombie et l'Italie étaient les trois principales nationalités des nouveaux arrivants en 2021. Parmi les 15 premiers pays d'origine, le Maroc a enregistré la plus forte augmentation (+14 100) et la Colombie la plus forte diminution (-11 600) des flux vers l'Espagne par rapport à l'année précédente.

En 2022, le nombre de primo-demandeurs d'asile a augmenté de 87 %, pour atteindre environ 116 000. La majorité des demandeurs étaient originaires du Venezuela (45 000), de Colombie (36 000) et du Pérou (8 900). La plus forte augmentation depuis 2021 concerne les ressortissants du Venezuela (+30 000) et la plus forte diminution les ressortissants du Mali (-2 800). Sur les 83 000 décisions prises en 2022, 42 % étaient positives.

L'émigration des citoyens espagnols vers les pays de l'OCDE a augmenté de 26 % en 2021, pour atteindre 73 000 personnes. Environ 18 % de ce groupe a émigré vers l'Allemagne, 16 % vers la France et 12 % vers les Pays-Bas.

En juillet 2022, le gouvernement a réformé sa loi générale sur l'immigration pour faire face aux pénuries persistantes de main-d'œuvre et pour encourager l'immigration régulière. La nouvelle législation élargit les possibilités d'accès à un permis de travail aux étudiants étrangers, abaisse les exigences de revenus pour les ressortissants étrangers parrainant des mineurs, simplifie la procédure visant à établir la liste officielle des professions en déficit chronique de main-d'œuvre et prolonge de deux à quatre ans la durée des titres de séjour temporaire liés au travail tout en assouplissant les conditions de renouvellement. Par ailleurs, la réforme prévoit de nouvelles possibilités pour les immigrants en situation irrégulière de régulariser leur séjour, notamment des permis de séjour et de travail pour six mois d'emploi régulier ou un permis de formation d'une durée de 12 mois pour deux ans de séjour. Les conditions à remplir et les contraintes géographiques pour les travailleurs indépendants ont également été assouplies. La création d'une nouvelle agence, l'Unité chargée du traitement des dossiers d'immigration (UTEX), vise à garantir une mise en œuvre uniforme et efficace des règlements en matière d'immigration sur l'ensemble du territoire.

En octobre 2022, l'Espagne a adopté de nouvelles réglementations pour simplifier les processus de reconnaissance des diplômes universitaires étrangers. Les autorités espagnoles lanceront une plateforme en ligne dédiée à la reconnaissance des diplômes, sur laquelle il sera possible de suivre l'avancement de la demande, afin de remplacer la soumission de documents en personne et de réduire les délais de traitement.

En décembre 2022, la loi pour la promotion de l'écosystème des start-ups a prolongé de deux à trois ans la durée initiale de validité maximale des permis délivrés en vertu de la loi sur les entrepreneurs et a assoupli les conditions d'octroi de ce permis, par exemple, en élargissant la définition des « professionnels hautement qualifiés » ou de l'« activité entrepreneuriale ». La loi prévoit également la création d'un visa pour les nomades numériques permettant aux ressortissants de pays tiers qui travaillent à distance pour des entreprises situées en dehors de l'Espagne de séjourner pendant un an sur le territoire (renouvelable jusqu'à cinq ans), sous réserve de certaines conditions.

En septembre 2022, l'Espagne a pris des mesures pour encourager les migrations circulaires, notamment par le lancement d'une nouvelle édition du programme de gestion collective du recrutement dans le pays d'origine (GECCO). Le programme actualisé a pour objectif de faire venir du Maroc plus de 16 000 travailleurs saisonniers pour les faire travailler dans le secteur agricole espagnol. L'Espagne collabore également avec le Canada et les États-Unis pour encourager l'immigration légale en provenance de l'Amérique latine. En janvier 2023, l'Espagne a signé un accord sur les migrations circulaires avec le Guatemala. Grâce à cet accord et aux autres accords précédemment conclus avec d'autres pays de l'Amérique latine, environ 2000 travailleurs saisonniers devraient venir travailler en Espagne en 2023.

En juillet 2022, l'Espagne a pris des mesures pour garantir l'accueil global et sûr des immigrants pour des raisons humanitaires, notamment l'octroi de 392 millions EUR sous forme de subventions à 20 entités participant à l'accueil des réfugiés. De plus, en collaboration avec le HCR, les autorités espagnoles ont mis en œuvre un protocole d'action contre les violences sexistes dans le système d'accueil et ont signé un accord avec le président du comité olympique espagnol pour encourager l'intégration par le sport dans le système d'accueil.

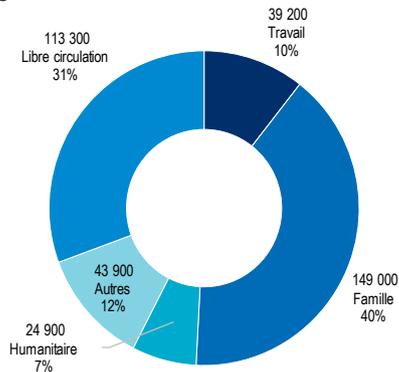
Depuis décembre 2022, l'Espagne a levé toutes les restrictions liées au COVID-19 à ses frontières extérieures.

Pour plus d'informations : www.inclusion.gob.es | www.boe.es | www.exteriores.gob.es

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Espagne

Entrées d'immigrés de long terme
2021 (Source : OCDE)

Espagne



Migrations temporaires
(Sources : OCDE, Eurostat)

Migrations temporaires de travail (pays tiers)

	2021	2021/20
Vacanciers actifs
Travailleurs saisonniers	15 500	- 17%
Transferts intra-entreprise	1 450	+ 157%
Autres travailleurs temporaires	10 830	+ 32%

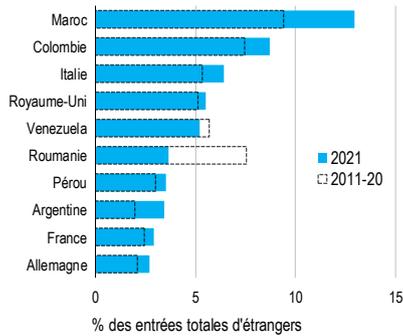
Éducation

	2021	2021/20
Étudiants en mobilité internationale	41 550	+ 103%
Stagiaires

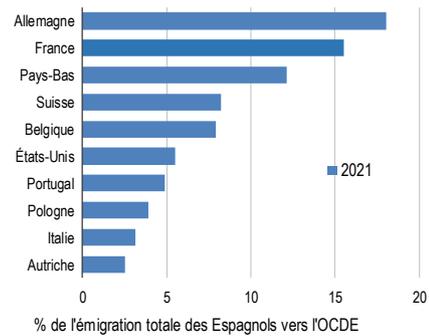
Humanitaires

	2022	2022/21
Demandeurs d'asile	116 150	+ 87%

10 principales nationalités des entrées
(définition nationale)



Émigration d'Espagnols vers les pays de l'OCDE
(définition nationale)



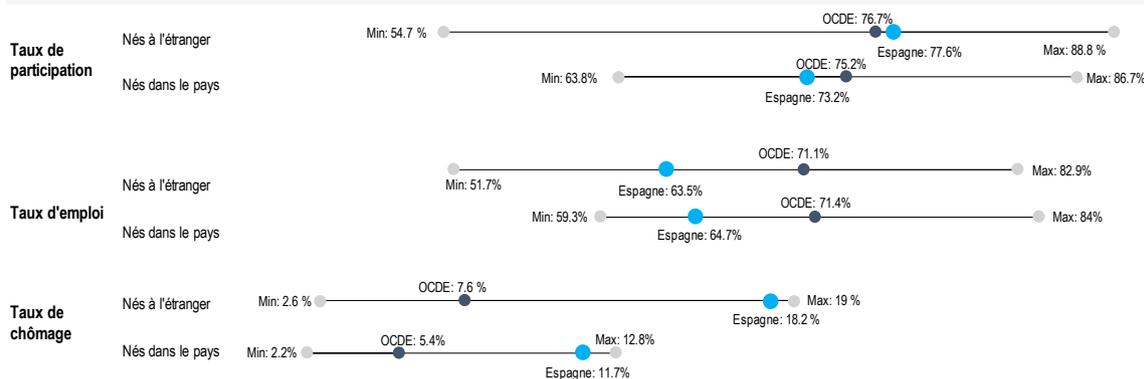
Composantes de la croissance de la population

	2022 Pour 1 000 habitants	2022/21 Différence
Total	11.8	+11.1
Accroissement naturel	-2.8	-0.4
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	14.6	+11.5

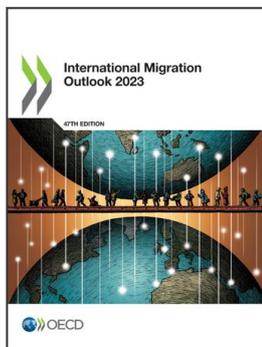
Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle (%)	Part du PIB (%)
Entrées (2022)	9 254	-1.6	0.7
Sorties (2022)	405	+55.4	0.0

Situation sur le marché du travail
2022



StatLink <https://stat.link/twf3lh>



Extrait de :
International Migration Outlook 2023

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/b0f40584-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2023), « Espagne », dans *International Migration Outlook 2023*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/56b990be-fr>

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :
<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.